

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 21 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, Mme Adeline BRUN, adjoints,

M. Yves BRAYE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025_03_02), M. Philippe CELLE, M. François AKAKO, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à Mme Adeline BRUN

M. André SAGNOL pouvoir à M. Philippe CELLE

Mme Karine PAULET pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Louis LAVERGNE

M. Florent PARET

M. Hervé BONHOMME

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025_03_01)

Mme Laetitia SABATIER

Mme Emilie SAGNOL

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : Demande de financement exceptionnel pour participer à la constitution d'une collection de d'instruments de musique à la médiathèque (Annule et Remplace pour erreur matérielle, entête délibération, la délibération n°2025_03_14)

(Délibération 2025_03_14_01)

Vu l'article 2121-29 du CGCT,

Vu la loi Robert de 2021,

La bibliothèque municipale de Sainte-Sigolène fait figure de modèle au niveau du département notamment concernant le développement de ses fonds musicaux. La compétence en musicologie de

la référente du secteur, conjuguée à l'évolution des pratiques de consommation ont permis de guider un avant-projet porté par la commission culture et qui permet de s'engager dans un projet innovant et ambitieux.

Il est proposé de constituer une collection d'instruments de musique sous forme de « packs » (instrument, accessoire, méthode d'initiation) et de les proposer au prêt au même titre que les autres documents de la médiathèque.

Ce projet a été chiffré à hauteur de 8 000€TTC et pourra faire l'objet d'une subvention de la DRAC au titre de la DGD pouvant atteindre 40% du montant HT des dépenses réalisées dans le cadre de ma constitution de cette collection.

Toutes explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet exceptionnel et autorise monsieur le Maire à déposer une demande de financement auprès de la DRAC.

Membres en exercice	28
Présents	17
Représentés	4
Votants	21

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 01/04/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/04/2025

Pour Copie conforme
Le 01/04/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE